

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CD-2022/09/29-0/04 A

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024326-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.  
Comité Régional pour l'information économique et sociale (CRIES) d'Ile-de-France

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention du 30 mars 2022 entre la Région Ile-de-France et l'Etat relative aux missions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale d'Ile-de-France (CRIES),

VU le courrier du Président du CRIES du 24 mai 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/05 du 15 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : Que les représentants du Département au sein du Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale d'Ile-de-France (CRIES) sont :

- Monsieur Thierry CERRI, représentant titulaire,
- Monsieur Yann DUBOSC, représentant suppléant.

Article 2 : que les élus désignés siégeront au sein du Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale d'Ile-de-France (CRIES) jusqu'à la fin de leur mandat départemental, sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY  
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (2) :

M. Thierry CERRI (absent)  
M. Yann DUBOSC



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne